



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

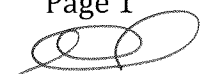
Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203 (Élus) et par vidéoconférence (Invités), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 14 juin 2022 de 13 h 05 à 13 h 15.

SONT PRÉSENTS : M. Jonathan Germain, vice-chef  
M<sup>me</sup> Sylvie Langevin, vice-chef (ARRIVÉE À 13 H 10)  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M<sup>me</sup> Carina Dominique, conseiller  
M. Jonathan Gill-Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Guylaine Simard, conseillère  
M<sup>me</sup> Guylaine Gill, directrice générale  
M<sup>me</sup> Cathy Launière, greffière par intérim

EST ABSENT : M. Gilbert Dominique, chef (REPRÉSENTATION)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du Greffe
  - 3.1 Adoption des procès-verbaux
    - 3.1.1 Réunion régulière du 31 mai 2022
    - 3.1.2 Réunion spéciale du 31 mai 2022
  - 3.2 Représentations et sollicitations
4. Droits et protection du territoire
  - 4.1 Demande de dérogations mineures au règlement de zonage | Lot 1305
5. Infrastructures et services publics
  - 5.1 Entente de financement SCHL | Initiative de stages en habitation pour les jeunes autochtones
  - 5.2 Programmes d'habitation



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- 6. Soutien à la gouvernance
  - 6.1 Prolongation des travaux du livre d'histoire des Pekuakamiulnuatsh
- 7. Levée de la réunion

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le vice-chef Jonathan Germain assume la présidence en l'absence du chef Gilbert Dominique. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le vice-chef Jonathan Germain procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Adopté à l'unanimité

## 3. BUREAU DU GREFFE

### 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 31 MAI 2022

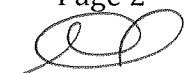
Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Adopté à l'unanimité

#### 3.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 31 MAI 2022

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Adopté à l'unanimité



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 3.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

### FONDATION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

#### RÉSOLUTION N° 8275

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des initiatives ayant pour effet de favoriser la santé de la population;

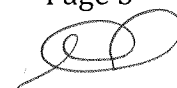
CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est de favoriser et appuyer financièrement des projets au bénéfice des jeunes des services jeunesse du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean leur permettant de développer des projets de vie porteurs d'espoir;

CONSIDÉRANT que les objectifs de cette fondation est de promouvoir et développer les intérêts de l'enfance et la jeunesse, de soutenir les projets au bénéfice des jeunes du Centre jeunesse pour les aider à reprendre pied, de recueillir des sommes d'argent pour assurer la pérennité de la fondation;

CONSIDÉRANT que Port Saguenay sollicite le soutien de Katakuhimatsheta dans le cadre d'un tournoi de golf 2022 au profit de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 150 \$ au profit de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse dans le cadre d'un tournoi de golf 2022 organisé par Port Saguenay le 9 juin 2022.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## RANDONNÉE DES BÂTISSEURS – LIBERTÉ À VÉLO

### RÉSOLUTION N° 8276

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des initiatives encourageant de bonnes habitudes de vie et ayant un rayonnement économique local;

CONSIDÉRANT que la corporation Liberté à vélo fait la promotion de l'activité physique et organise la Randonnée des Bâtisseurs qui accueillera environ 450 cyclistes de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la Randonnée des Bâtisseurs Liberté à vélo est une activité qui rayonne hors de nos frontières régionales et qui a des retombées économiques liées à la promotion de la Véloroute des bleuets;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité financièrement par Liberté à vélo dans le cadre de la 19<sup>e</sup> édition de la Randonnée des Bâtisseurs.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 488,64 \$ dans cadre de la 19<sup>e</sup> édition de la Randonnée des Bâtisseurs Liberté à vélo qui se tiendra du 24 au 26 juin 2022 sur la Véloroute des bleuets du Lac-Saint-Jean.

Proposée par M. Jonathan Gill-Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Adoptée à l'unanimité

## FESTIVAL DU COWBOY DE CHAMBORD

### RÉSOLUTION N° 8277

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des initiatives régionales auxquelles participent des Pekuakamiulnuatsh;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du Festival du Cowboy de Chambord sollicite l'appui financier de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la 28e édition du Festival du Cowboy de Chambord;

CONSIDÉRANT que cet évènement est accessible gratuitement, stimule l'économie et la dynamisation du milieu, occasionne des retombées locales et constitue un évènement d'importance pour le tourisme régional.

IL EST RÉSOLU de se procurer 1 billet au montant total de 100 \$ dans le cadre de la 28e édition du Festival du Cowboy de Chambord qui se tiendra du 4 au 7 août 2022.

Proposée par M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## CLUB KIWANIS DE ROBERVAL

### RÉSOLUTION N° 8278

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir des organisations régionales d'importance ayant pour but de venir en aide aux jeunes;

CONSIDÉRANT que le Club Kiwanis de Roberval a pour objectif de venir en aide aux jeunes dans le besoin notamment en contribuant à la Maison des jeunes Kiwanis de Roberval, Leucan, Tel-Aide, Centraide, la Cité étudiante de Roberval et que de jeunes Pekuakamiulnuatsh bénéficient de cette aide;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par le Club Kiwanis dans le cadre du banquet de homard au profit du club.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 300 \$ dans le cadre de la 38e édition du Banquet de homards au profit du Club Kiwanis qui se tiendra à Roberval le 28 mai 2022.

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

Proposée par M. Jonathan Gill-Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

## FONDATION DU CÉGEP DE SAINT-FÉLICIEN

### RÉSOLUTION N° 8279

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend favoriser et soutenir des initiatives destinées à encourager la persévérance scolaire et la jeunesse;

CONSIDÉRANT que la Fondation du Cégep de Saint-Félicien souhaite favoriser la pratique de saines habitudes de vie, faire connaître au public sa mission d'aider financièrement les étudiants et amasser au moins 45 000 \$;

CONSIDÉRANT que bon nombre de jeunes Pekuakamiulnuatsh fréquentent le Cégep de St-Félicien;

CONSIDÉRANT que la Fondation du Cégep de Saint-Félicien souhaite tenir son activité annuelle de collecte de fonds sous forme d'un « Défi Déméter » (course ou marche de 5 kilomètres parsemées d'obstacles).

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 250 \$ à l'occasion de la 3e édition « Défi Déméter » de la Fondation du Cégep de Saint-Félicien qui se tiendra le 10 septembre 2022 à Saint-Félicien.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

## FONDATION DOMAINE-DU-ROY

### RÉSOLUTION N° 8280

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des initiatives ayant pour effet de favoriser la santé de la population;

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation Domaine-du-Roy est de recueillir des dons afin de contribuer à l'amélioration des services offerts par le CIUSSS-Saguenay-Lac-Saint-Jean-Hôpital de Roberval;

CONSIDÉRANT que les activités de la Fondation sont entièrement consacrées à améliorer les soins de santé que reçoivent les quelque 30 000 personnes qui habitent la MRC Domaine-du-Roy, ce qui inclut la communauté de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT que la Fondation sollicite le soutien de Katakuhimatsheta dans le cadre de la 4<sup>e</sup> phase de campagne de financement (Loto fondation 2022), qui vise à amasser des dons pour des investissements en obstétrique, en radiologie et au bloc opératoire.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 1 500 \$ dans le cadre de la 4<sup>e</sup> phase de campagne de financement de la Fondation Domaine-du-Roy (Loto fondation 2022).

Proposée par M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Appuyée de M<sup>me</sup> Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

## LES LOUPS VOLANTS – FESTIVAL DU CAMIONNEUR DE LA DORÉ

### RÉSOLUTION N° 8281

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des initiatives régionales et d'établir de bonnes relations avec des acteurs importants de la région;

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Doré a invité Katakuhimatsheta à la soirée d'ouverture de la 40<sup>e</sup> édition du Festival des Camionneurs de La Doré « Les loups volants ».

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU de se procurer 2 billets au montant total de 200 \$ dans le cadre de la soirée d'ouverture de la 40e édition du Festival des Camionneurs de La Doré qui se tiendra à La Doré le 1er juillet 2022.

Proposée par M<sup>me</sup> Sylvie Langevin  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – ÉQUIPE MAMU

### RÉSOLUTION N° 8282

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des initiatives promouvant les saines habitudes de vie chez les jeunes et pour soutenir la recherche sur les maladies héréditaires orphelines;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité financièrement par l'équipe Mamu afin de relever le grand Défi Pierre Lavoie du 1000 km qui se déroulera au 9 au 12 juin 2022 en partant du Saguenay – Lac-Saint-Jean jusqu'à Montréal;

CONSIDÉRANT que l'équipe Mamu est fier et très enthousiasme de parrainer l'école primaire Sesketin de Wemotaci.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 500 \$ à l'équipe Mamu dans cadre du Grand Défi Pierre Lavoie du 1000 km qui se tiendra du 9 au 12 juin 2022 du Saguenay – Lac-Saint-Jean à Montréal.

Proposée par M. Jonathan Gill-Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> Sylvie Langevin  
Adoptée à l'unanimité



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 4. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

### 4.1 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE | LOT 1305

#### RÉSOLUTION N° 8283

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer l'intégrité de Tshitassinu, en assumant sa protection, son occupation par les Pekuakamiulnuatsh et son usage dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que le règlement portant sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement (règlement no 2015-05) a été adopté le 20 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le lot 1305 est situé en partie en zone mixte (Mx.6) et en zone agroforestière (Af.1) et que la zone Mx.6 permet l'usage résidentiel prévu à la planification communautaire;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été reçue le 20 mai 2022 ayant pour but l'implantation d'un bâtiment principal à 12,87 m de la ligne de terrain avant;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant est fixée à 7,5 m, alors que la demande vise une marge de recul avant de 12,87 m, soit 5,37 m de plus qu'autorisé;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance des lieux par les occupants des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure se limite au projet soumis et à la dérogation qui lui aurait été accordée;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU en date du 6 juin 2022 qui recommande à Katakuhimatsheta d'accepter l'implantation du bâtiment principal à une distance de 12,87 m de la ligne de terrain avant afin de respecter l'alignement actuel avec les résidences voisines;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta est en accord avec la recommandation du CCU.

IL EST RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure permettant l'implantation d'un bâtiment principal sur le lot 1305 à une distance maximale de 12,87 m de la ligne de terrain avant, et ce, afin de respecter l'alignement actuel avec les résidences voisines.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Adoptée à l'unanimité

## 5. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

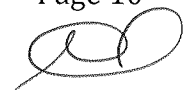
### 5.1 ENTENTE DE FINANCEMENT SCHL | INITIATIVE DE STAGES EN HABITATION POUR LES JEUNES AUTOCHTONES

#### RÉSOLUTION N° 8284

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer la pérennité des infrastructures publiques de la communauté, par leur développement et un entretien régulier et rigoureux, de façon à ce que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires pour la population;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) octroiera un budget de 28 781 \$ dans le cadre de l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes Autochtones (SHJA);



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à parrainer des jeunes autochtones âgés entre 15 et 30 ans, qui ne reçoivent pas de prestation d'assurance-emploi ou acceptent de renoncer aux prestations avant le début du stage;

CONSIDÉRANT que la direction Infrastructures et services publics offre un stage de 42 semaines pour un poste d'ouvrier d'entretien de soutien selon un horaire de 37 heures par semaine;

CONSIDÉRANT qu'un poste d'ouvrier d'entretien de soutien est inclus au plan d'effectifs 2022-2023, mais conditionnel au financement.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction Infrastructures et services publics à signer l'entente de financement avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes Autochtones pour 2022-2023 et tous les documents s'y rattachant;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender à la hausse le budget des revenus d'un montant de 28 781 \$ et des dépenses d'un montant de 40 759 \$ (salaires et avantages sociaux 40 509 \$ et équipement 250 \$) du budget 2022-2023 de l'unité Infrastructures et services publics.

Proposée par M. Jonathan Gill-Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> Sylvie Langevin  
Adoptée à l'unanimité

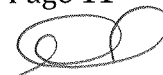
## 5.2 PROGRAMMES D'HABITATION

### RÉSOLUTION N° 8285

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

La totalité du lot 11-10-2, du rang C, dans Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, telle que montrée au plan 3645R RSQ. La totalité du lot 12-7, du rang C, dans Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, telle que montrée au plan 3451R RSQ. La totalité du lot 11-16, du rang C, dans Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, telle que montrée au plan 4554R RSQ.



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

Note : Les noms et les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Adoptée à l'unanimité

## RÉSOLUTION N° 8286

Garantie ministérielle  
Programme de garantie de prêt  
La totalité du lot 49, du rang C, dans Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, telle que montrée au plan 105955 CLSR.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Adoptée à l'unanimité

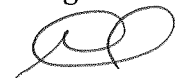
## 6. SOUTIEN À LA GOUVERNANCE

### 6.1 PROLONGATION DES TRAVAUX DU LIVRE D'HISTOIRE DES PEKUAKAMIULNUATSH

#### RÉSOLUTION N° 8287

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que l'écriture d'un livre par et pour les Pekuakamiulnuatsh qui raconte une histoire portant à la fois sur le territoire et la communauté incluant le point de vue des Pekuakamiulnuatsh et les légendes peut contribuer à ce défi;



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite la rédaction d'un livre de référence et de qualité qui raconte l'histoire des Pekuakamiulnuatsh depuis la préhistoire jusqu'aux années récentes;

CONSIDÉRANT que des travaux sont amorcés depuis 2019 avec la participation de spécialistes reconnus pour leurs expertises à l'égard de l'histoire des Pekuakamiulnuatsh et des membres de la Nation;

CONSIDÉRANT que l'unité administrative Soutien à la gouvernance assure les liens nécessaires entre les intervenants : élus et directions de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh, spécialistes, comité de rédaction et la population;

CONSIDÉRANT que les travaux de rédaction et de révision seront prochainement conclus.

IL EST RÉSOLU de prolonger les travaux du livre d'histoire des Pekuakamiulnuatsh et d'investir un montant de 42 000 \$ pour conclure les travaux de rédaction, de révision et de relecture avec des membres de la communauté et que ce montant soit pris dans les Fonds autonomes - volet Développement culturel dont le solde en date du 1er avril 2022 est de 1 742 595 \$.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

## 7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 15, proposée par M. Patrick Courtois , appuyée de M<sup>me</sup> Carina Dominique et adoptée à l'unanimité.

Greffière par intérim,



Cathy Launière